



# SAINT GEORGES D'HURTIERES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 19 juin 2025

Nombre de Conseillers :  
Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Absents excusés : 3  
Ont donné pouvoir : 1  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et sept minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Véronique VELASCO.

Présents :

Mesdames Véronique VELASCO et Aurore COMBET, et Messieurs Denis DURUISSEAUX Yannick GERBAUD, Jonathan SEMILLON et Thierry PASCAL.

Absents excusés :

Mesdames Joselyne BOLLON et Sandrine BUET et Monsieur Clément BERLIOZ.

Procuration :

Madame Sandrine BUET à Monsieur André BRUNET.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique que le rapport N°2 relatif à un projet d'échange de terrains avec les consorts Thierry PASCAL est reporté à un prochain Conseil Municipal.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

### 2025-24 – AUTO CONSOMMATION COLLECTIVE D'ELECTRICITE

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet d'autoconsommation collective d'électricité qui consiste à partager la production d'électricité entre plusieurs consommateurs et producteurs.

Il indique qu'il s'agit d'un circuit court de production et de consommation de l'énergie, l'électricité produite étant consommée localement par des consommateurs raccordés au réseau public de distribution et relevant d'un même périmètre géographique.

Il indique que l'autoconsommation devient collective lorsque des parties prenantes sont regroupées. Elles doivent passer par une Personne Morale Organisatrice (PMO). La PMO, prenant souvent la forme d'une Association qui est alors en charge de l'opération.

Thierry PASCAL fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Société CAYROL ENERGIE d'intégrer une boucle d'autoconsommation à partir du point de production de la centrale hydraulique de la Christine.

Il rappelle que cette centrale est située en partie sur le territoire de la commune de Saint Georges d'Hurtières et qu'une des 3 turbines de cette centrale d'une production de 2 800 000 kWh par an est sélectionnée pour alimenter les consommateurs adhérents dans un rayon de 20km.

Thierry PASCAL rappelle également que l'entreprise CAYROL ENERGIE est une entreprise locale à taille humaine qui travaille par ailleurs avec la commune de Saint Georges d'Hurtières sur un projet de centrale solaire de presque 1MW au Plan du Bourg.

Pour la commune de Saint Georges d'Hurtières, les avantages sont les suivants :

- Aucun changement d'un point de vue technique.
- Pas de changement de fournisseur, le contrat ACC fonctionne en parallèle du contrat de fourniture actuel.
- Aucun engagement de volume, ni en production, ni en consommation.
- Prix fixe sur la durée du contrat.
- Production répartie au prorata des consommations.

Thierry PASCAL indique que l'économie réalisée par la commune est estimée à 14 700€ sur 7 ans (2 100€/an), soit une économie d'environ 30% par rapport aux abonnements actuels. Lorsque la centrale solaire du plan du Bourg sera opérationnelle, une économie de 30% supplémentaire s'ajouterait.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour intégrer la boucle d'auto consommation collective d'électricité telle que proposée par l'entreprise CAYROL ENERGIE dans le cadre d'un engagement de 7 ans à compter du 01/09/2025 au tarif de 0.082€/kWh et approuve le raccordement à la boucle d'auto consommation collective de la bibliothèque, de la mairie / salle des fêtes, de l'église et gîte de Rochebrune.

Monsieur le Maire précise que le site du Grand Filon ne sera pas raccordé dans l'immédiat à la boucle d'auto consommation collective compte tenu d'un contrat d'abonnement actuel plus avantageux.

#### **2025-25 – LIGNE DE TRÉSORERIE**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rappelle les projets en cours qui justifient le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000€ pour une durée de 1 an et accepte les conditions tarifaires proposées par le CREDIT MUTUEL.

#### **2025-26 – BUDGET GENERAL – DECISIONS MODIFICATIVES**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée à hauteur de 50€ en section d'investissement du budget général et relative aux travaux d'aménagement du square DUFRENEY.

**2025-27 – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE  
DE MAURIENNE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL**

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal les règles relatives à la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Porte de Maurienne. Il indique que conformément aux articles du CGCT, l'accord des communes membres doit être sollicité avant le 31/08 de l'année précédant les élections municipales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 27 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de Maurienne, répartis comme suit :

Nom des communes membres	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montsapey	83	1
Montgilbert	115	1
Bonvillaret	144	1
Saint-Pierre-de-Belleville	176	1
Saint-Léger	256	1
Saint-Alban-d'Hurtières	387	1
Saint-Georges-d'Hurtières	409	1
Epière	762	3
Argentine	952	3
Aiton	1 747	6
Val d'arc	2 012	8

Monsieur le Maire rappelle que ce système a malheureusement tendance à favoriser les collectivités les plus importantes.

**2025-28 – TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Yannick GERBAUD.

Yannick GERBAUD rappelle au Conseil Municipal l'obligation de voter les tarifs de l'assainissement 1 an avant leur application à partir du 1er juillet de chaque année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de l'assainissement applicables pour la période 2026-2027 de la manière suivante :

- Abonnement 65.00€
- Consommation 0.80€/M3

Thierry PASCAL rappelle que la station d'épuration du Reposet, nécessitera la réalisation de travaux compte tenu du nombre d'abonnés raccordés d'une part et de la vétusté de son mode de fonctionnement d'autre part.

**2025-29 – TARIFS DU GRAND FILON**

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO présente au Conseil Municipal les modifications de tarifs proposés par la Directrice du grand Filon pour la suite de la saison 2025.

Monsieur le Maire suspend la séance quelques instants pour donner la parole à la Directrice du Grand Filon qui présente les modifications tarifaires et indique que les plus grosses ventes de la boutique concernent les produits consommables, les produits du terroir ainsi que les bijoux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

**2025-30 – MISE A DISPOSITION DE LA MINE SAINT LOUIS POUR LE  
TOURNAGE D'UN FILM**

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET informe le Conseil Municipal que le Grand Filon a été récemment sollicité par la société de production GOOD COP pour la mise à disposition de la mine Saint Louis et de ses abords afin d'y tourner quelques séquences d'une série policière réalisée en collaboration avec TF1.

Elle précise que le tournage prévu le 04 septembre 2025 s'effectuerait devant l'entrée de la mine, qui serait donc occupée 1 journée de 07h00 à 19h00, ainsi que le bistrot du Grand Filon qui servira de lieu de stockage et pour permettre aux acteurs de se changer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition à la société GOOD COP de la mine St Louis et de ses abords, ainsi que le bistrot du grand Filon, afin de permettre le tournage de scènes de cinéma et fixe le montant de l'indemnité compensatoire à hauteur de 1 500€ pour l'unique journée de tournage du 04 septembre 2025.

**2025-31 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rapporte au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations au titre de 2025. Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 3 500€ a été votée lors du BP 2025.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser au titre de l'année 2025, et pour un montant total de 2 050€, les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>SUBV PROPOSEE 2025</b>
ANCIENS COMBATTANTS ST GEORGES D'HURTIÈRES	Commémoration	SAINT GEORGES D'HURTIERES	<b>200,00 €</b>
ACCA ST GEORGES D'HURTIÈRES	CHASSE	SAINT GEORGES D'HURTIERES	<b>600,00 €</b>
BIKE CLUB	ASSO SPORTIVE VELO + VTT	SAINT GEORGES D'HURTIERES	<b>100,00 €</b>

<b>ASSOCIATIONS CANTONALES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>SUBV ACCORDEE 2025</b>
AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC	Pêche à la ligne	AIGUEBELLE / LA CHAMBRE	<b>100,00 €</b>
ECHO DE CHARBONNIERE	musique	AIGUEBELLE	<b>200,00 €</b>
ASSOCIATION LA VIE POUR EUX	développer des projets ciblés pour améliorer la vie social à l'EHPAD les belles saisons	VAL D'ARC	<b>100,00 €</b>
USCAB FOOT	club de football	AIGUEBELLE	<b>250,00 €</b>
DECAPADIOT	festival de musique	AIGUEBELLE	<b>200,00 €</b>
LO DAVALIN	Costume ancien	SAINT LÉGER	<b>100,00 € si participation à la Vogue</b>

<b>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES - REGIONALES - NATIONALES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>SUBV ACCORDEE 2025</b>
SOUVENIR FRANÇAIS COMITÉ MAURIENNE PORTE DE MAURIENNE	Commémoration	ST JEAN DE MAURIENNE	<b>50,00 €</b>
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG)	aider, reconnaître et transmettre commémoration	CHAMBERY	<b>50,00 €</b>
LE GROUPEMENT DES SYLVICULTEURS	Aide et connaissance de la forêt pour les propriétaires forestiers	CHAMOIX SUR GELON	<b>100,00 €</b>

<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>2.050,00 €</b>
----------------------	--	--	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être transmises à la commune par les associations avant le 1er février de l'année afin d'être prise en compte pour le vote du budget.

Il précise également qu'une convention avec l'association de chasse est toujours en vigueur pour l'entretien de certains sentiers.

Il fait part et remercie également le bike club des Hurtières pour sa participation dans l'organisation du passage du tour féminin le 02/08/2025 en qualité de signaleur.

#### **2025-32 – LAC DE SAINT ALBAN D'HURTIERES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Rapporteur : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Jonathan SEMILLON rapporte au Conseil Municipal la demande de la commune de SAINT ALBAN D'HURTIERES aux communes du canton afin de contribuer financièrement au fonctionnement du lac pour la saison 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 250€ à la commune de SAINT ALBAN D'HURTIERES pour la gestion de son lac au titre de l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt intercommunal du lac de Saint Alban d'Hurtières.

#### **2025-33 – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A L'ASSOCIATION GRAINES DE POSSIBLES**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la demande de Mme Audrey PETITJEAN, Présidente de l'association « Graines de possibles », en vue de la mise à disposition de la salle des fêtes pour des activités de bien être (sophrologie, yoga) aux habitants de la commune et des alentours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « GRAINES DE POSSIBLES » du 01/09/2025 au 30/06/2026 à raison de 1 soir par semaine de 18h15 à 20h30 et décide qu'une participation financière à hauteur de 50€ par jour de location sera versée par l'association.

**2025-34 – VENTE DU LIVRET « RESISTER, RECONSTRUIRE, TRANSMETTRE »  
REALISE EN COLLABORATION AVEC L'ECO MUSEE**

Rapporteur : Monsieur André BRUNET.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal sa délibération N°2024-65 du 06 décembre 2024 par laquelle il donnait un avis favorable au projet de demande de subvention auprès de l'Europe (programme LEADER) dans le cadre du projet de célébration du 80ème anniversaire des événements tragiques qui se sont déroulés en 1944-1945 sur la commune.

Pour rappel, le programme des animations prévoyait une exposition, la réalisation d'un livret et un spectacle de la compagnie Daniel GROS à l'occasion de la vogue 2025.

Monsieur le Maire indique que le livret intitulé « résister, reconstruire, transmettre » retraçant les événements de cette période, réalisé en collaboration avec l'association L'ECO MUSEE est en cours de finalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la réalisation du livret intitulé « résister, reconstruire, transmettre » retraçant les événements de la période 1944-1945, réalisé en collaboration avec l'association L'ECO MUSEE, livret qui sera en vente auprès du Grand Filon et de l'ECO MUSEE au prix de 5€.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2020-57M1 en date du 03 juillet 2020, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

**QUESTIONS DIVERSES**

Véronique VELASCO fait le point sur les recrutements en cours au SISPH d'un agent d'animation et d'une secrétaire.

Monsieur le Maire profite de parler du SISPH pour se féliciter de pouvoir atteindre le chiffre de 80 élèves inscrits à l'école pour la prochaine rentrée scolaire alors même que 7 fermetures de classes sont à déplorer en Maurienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Laetitia LEONARD, Directrice du Grand Filon, fait le point également sur les recrutements des saisonniers du musée.

Monsieur le Maire rappelle que le tour de France de cyclisme féminin passe par notre commune cette année le 02/08/2025. Il demande à chaque habitant de prendre ses dispositions compte tenu des fermetures de routes prévues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

NEANT

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 25 juin 2025.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 13 août 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 25 août 2025.

Le Maire  
André BRUNET



la secrétaire de séance  
Véronique VELASCO



